

Coup de pouce Chauffage des bâtiment résidentiels collectifs et tertiaires

Formules des calculs des kWhc

BAR-TH-165 Chaudière biomasse collective (v. A34.1)

Le montant de certificats d'économies d'énergie est déterminé par l'application de la formule ci-après :

Pour une chaudière de puissance inférieure ou égale à 500 kW	Pour une chaudière de puissance supérieure à 500 kW
Q x 4,8	Q x 3,4

Q est la chaleur nette utile produite par la chaudière biomasse installée en kWh/an. Elle est déterminée à partir de l'étude de dimensionnement préalable à la mise en place de la chaudière biomasse.